

PROJET EDUCATIF 2022/2023

« Les Lutins du Hohnack »

LE CONTEXTE

Les besoins de garde des enfants sont depuis toujours une réalité pour les familles. L'ensemble des contraintes de la vie moderne en milieu rural, encore plus qu'en milieu urbain, implique une prise en charge des enfants pendant un temps plus ample que l'accueil scolaire obligatoire.

Dans les zones périurbaines comme à Walbach et Zimmerbach, c'est une demande d'autant plus forte que bien souvent les deux parents travaillent.

Il convient donc de faire garder les enfants sur le temps périscolaire.

Les familles ont plusieurs possibilités : soit la famille proche (grands-parents, grand frère ou grande sœur), soit les connaissances (voisins, amis), soit les assistantes maternelles, soit les accueils périscolaires.

Les familles ou les connaissances sont de moins en moins disponibles.

Les assistantes maternelles sont la solution de garde privilégiée par les familles.

Mais depuis quelques années, la diminution du nombre d'assistantes ainsi que l'augmentation de la demande des familles à saturé cette offre.

Il reste donc l'accueil périscolaire. Cette solution a l'avantage de la souplesse d'inscription et surtout celui de la tarification. C'est un des modes de garde les moins onéreux.

Le présent projet éducatif a pour mission de

- Présenter les principes de l'Accueil Périscolaire (La structure)
- Traduire l'engagement des communes (Enjeux territoriaux et sociaux)
- Définir les intentions éducatives de l'organisateur

STRUCTURE et CHAMP D'ACTION

1. L'organisateur

Suite à une longue réflexion des communes de Walbach et de Zimmerbach sur la nécessité de créer un Accueil Périscolaire, le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) de gestion de l'accueil périscolaire de Zimmerbach-Walbach « Les Lutins du Hohnack » a été créé le 3 Juin 2009.

La création de cette structure a pour vocation principale de répondre à la demande des familles en proposant un temps d'accueil collectif et éducatif situé à l'articulation des différents temps de la vie de l'enfant (vie familiale, temps scolaire, repas, loisirs...)

2. Descriptif des lieux

L'accueil périscolaire « Les Lutins du Hohnack » est implanté au sein de l'établissement scolaire Charles Perrault, 12 rue des Vergers à Zimmerbach.

3. Le public visé, son âge

L'Accueil Périscolaire « Les Lutins du Hohnack » propose d'accueillir, durant les temps pré et post scolaires, des enfants âgés de 3 à 12 ans scolarisés dans le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Walbach et Zimmerbach.

C'est une structure collective d'accueil régulier ou occasionnel selon les besoins des familles.

4. Les horaires de fonctionnement

Cette structure accueillera les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- à midi : de 11h40 à 13h40
- le soir : de 16h10 à 18h40

Uniquement pendant les périodes scolaires. La structure est fermée les mercredis.

Cette structure a une capacité d'accueil simultanée de 48 enfants. Si la commission de sécurité, la PMI et le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports donnent leur accord, la capacité sera portée à 55 enfants pour toute l'année scolaire.

5. Fonctionnement de l'équipe

Elle est composée de :

- ☞ Une Directrice stagiaire-animatrice qualifiée, responsable du fonctionnement de la structure et de l'encadrement des enfants et de l'animation des activités ;
- ☞ Cinq animatrices qualifiées, chargées de l'encadrement des enfants et de l'animation des activités, mais également responsable de l'hygiène des locaux.
- ☞ Il est prévu de recruter un adjoint d'animation par le biais du centre de Gestion (contrat : mise à disposition)

ENGAGEMENT DES COMMUNES

► Les enjeux territoriaux :

Cette structure d'accueil périscolaire répond à *la prise en compte d'un territoire et de ses réalités* :

- Zone rurale
- Depuis 2012, Zimmerbach et Walbach sont rattachés à un EPCI
- Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) entre Walbach et Zimmerbach pour l'organisation de l'école
- Bassins d'emploi excentrés

Le constat des réalités territoriales de Walbach et de Zimmerbach a mis en évidence la nécessité pour les familles de posséder un mode de garde pour leur(s) enfant(s) scolarisé(s) dans le RPI.

→ La création de cette structure va donc contribuer au **développement de la vie locale** :

- ☞ Amélioration de la qualité de vie des familles
- ☞ Renforcement du lien social
- ☞ Création d'emplois de proximité

→ Cette structure, en modifiant l'environnement proche, va œuvrer en faveur de la **pérennité des écoles**.

→ Elle pourra favoriser le développement et l'aménagement d'un territoire en participant à son **attractivité**.

► Les enjeux sociaux :

Pour les familles :

- ☞ L'accueil périscolaire répondra en premier lieu au besoin et à la demande des familles d'avoir un **mode de garde pour leur(s) enfant(s)**.
- ☞ Ainsi cet accueil facilite la **conciliation entre vie professionnelle et vie familiale**
- ☞ Il peut même **faciliter l'accès à l'emploi** de certains parents en diminuant les contraintes de garde

- ☞ Il offre un **accueil souple et accessible** en terme de proximité, d'horaires et de coût afin de concerner le plus grand nombre d'enfants possibles.

Pour les enfants:

- ☞ Cet accueil permet **d'assouplir le rythme des enfants** imposé par la vie active de leurs parents
- ☞ L'accueil périscolaire est un **mode et un espace de socialisation**
- ☞ Il peut favoriser la **mixité sociale**

LES OBJECTIFS

- Favoriser des temps éducatifs et ludiques.
 - Développer la communication entre co-éducateurs (parents, enseignants, animateurs, personnel d'interclasse, enfants).
 - Respecter le rythme de chaque enfant.
 - Permettre aux enfants d'être acteur de ce temps de loisirs.
- Et pour répondre à ces objectifs voici les actions qu'il faudra développer :

1 - Favoriser des temps éducatifs et ludiques

Pour poursuivre cet objectif, l'équipe propose de mettre en avant différents moyens et méthodes :

- Les activités devront être originales et variées nées des souhaits des enfants.
- Elles seront adaptées à l'âge et aux besoins en respectant le rythme de chaque enfant.
- Elles respecteront le cadre de la législation et mettront l'accent sur la sécurité.
- Le droit de l'enfant de "ne rien faire" doit être pris en compte.
- Des projets à plus long terme seront développés.

2- Développer la communication :

- Communiquer auprès des parents, des enseignants et des élus sur les temps forts.
- Accueillir les parents.
- Améliorer la communication avec les enseignants.
- Améliorer la communication interne.

3 - Respecter le rythme de chaque enfant :

- Aménager les lieux d'accueil en prenant bien le soin de se préoccuper des besoins des enfants.
- Être à l'écoute attentive des enfants.
- Respecter le droit de « ne rien faire ».
- Adapter les activités selon le rythme de la journée, de la semaine, du mois, de l'année.

4- Permettre aux enfants d'être acteurs de ce temps de loisirs :

Développer l'autonomie des enfants.

Dialoguer au maximum avec les enfants.

Aménager les lieux pour permettre l'autonomie des enfants.

Les activités seront mises en place en concertation avec les enfants.

Le droit de "ne rien vouloir faire" sera respecté.

LES MOYENS

Les locaux et le matériel :

L'accueil périscolaire « Les Lutins du Hohnack » dispose :

- D'une salle de 41.16 m² (réfectoire), équipée selon la réglementation en vigueur (PV commission de sécurité en annexe) destinée aux activités et à la restauration, avec des repas pris en commun.
- D'une salle de 54.01 m², destinée aux jeux d'intérieur (jeux de société, jeux de construction, jeux symboliques).
- d'un bureau pour la gestion de la structure et de vestiaire pour le personnel

Il partage les locaux de l'école pour disposer de :

- ☞ une cour clôturée de 700 m² destinée aux activités extérieures et d'un préau de 37.10m²
- ☞ une salle de 50.55 m² servant d'espace d'animations pour les activités manuelles et pour l'accueil des parents
- ☞ une salle de motricité de 41.94 m² utilisée pour les activités spécifiques et/ou des temps de détente, un coin lecture
- ☞ des sanitaires adaptés à l'âge des enfants.

La structure est équipée d'un mobilier adapté à la nature de l'accueil et à l'âge des enfants accueillis.

Afin de répondre au mieux à ces objectifs, les animateurs disposent de plusieurs temps de concertation et de préparation.

Réunion de coordination : Une réunion est mise en place afin d'élaborer le programme d'activités en fin ou début de rentrée scolaire afin de faire les bilans et évaluations des périodes passées.

Des temps de concertation et de bilan sont mis en place

Par ailleurs, l'équipe dispose de moyens en matériel pédagogique raisonnable qui pourront être complétés si besoin est.

Les moyens disponibles permettent de proposer à l'accueil du soir : une activité manuelle, une activité physique, des jeux libres, un coin lecture, devoirs. Les enfants choisissent selon leurs envies.

L'EVALUATION

1. L'évaluation quantitative

- Fiches de présence journalière.
- Statistiques annuelles (compte rendu des inscriptions et comparatif N-1).
- Critères d'évaluation des fiches de travail.

2. L'évaluation qualitative

- Satisfaction des enfants sur le programme (comportement des enfants sur les activités, instants privilégiés de discussion et note des ressentis).
- Satisfaction des parents (échanges avant et après les activités lors des arrivées et départs).
- Critères d'évaluation des fiches de travail.
- Réunion bilan à chaque période selon différents critères :
- **La communication** : dans l'équipe d'animation, entre l'équipe et les élus, les enseignants, les familles, les enfants.
- **Le projet éducatif** : le respect des objectifs, sa compréhension.
- **Les activités** : les réunions, la préparation, le matériel, les temps d'accueil, les projets d'activités, les locaux.
- **L'organisation** : les horaires, le respect du rythme de vie, l'organisation de l'équipe.
- **La sécurité** : les règles de vie, les pharmacies, les responsabilités.
- **La comptabilité** : le budget.